

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission «Finances et affaires générales»

Conseil municipal du 28 avril 2014
Séance du 16 avril 2014

15 Construction de terrains de tennis couverts et d'un club house – autorisation donnée à monsieur le maire de déposer un permis de construire

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, M. CABARET, M. LEMAIRE, M. BOUADDI, Mmes OYONO, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. ASSAMTI, Mme GOMES-NASCIMENTO, M. BOUKHACHBA, Mme DUHIN, M. N'DIAYE, Mme FAZAL, M. DEME, Mme BARBETTE, M. LELONG, Mmes MOUSSATEN, SAVAS, M. ATAKAYA, Mme MEHADJI, M. BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI-SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme CARLIER

Pouvoir à

Mme CAPON

M. MONTES

Pouvoir à :

M. LELONG

Mme DHOURY

Pouvoir à :

Mme LAMBRE

M. AKABLI

Pouvoir à :

M. BELMHAND

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 39

■ Rapport de présentation :

Monsieur Hassan BOUADDI, maire-adjoint, expose :

Dans le cadre de la réhabilitation du club amical de tennis de Creil situé rue de Verdun, la Ville de Creil envisage de construire et de réaménager les locaux du club, d'y construire de nouveaux courts de tennis couverts et découverts, et de pouvoir y accueillir le comité départemental de tennis de l'Oise.

Afin de favoriser le développement de l'activité tennis dans de bonnes conditions d'accueil des pratiquants tout au long de l'année, la Ville de Creil ainsi que le comité départemental de l'Oise de Tennis s'associent dans le but d'améliorer certaines infrastructures existantes et aménager de nouveaux espaces.



maintenant !

Le programme des travaux comprend :

- ✓ un club house avec :
 - une partie centrale de convivialité
 - des vestiaires, des sanitaires
 - des locaux annexes (réserves, archives, bureau)
 - les locaux techniques (chaufferie, local électrique)
- ✓ un logement,
- ✓ 2 courts de tennis couverts,
- ✓ 2 courts de tennis extérieurs,
- ✓ des aménagements extérieurs,
- ✓ un local réservé au Comité départemental de tennis.

La réalisation de ces travaux est soumise à l'obligation de dépôt d'un dossier de demande de permis de construire.

En conséquence, il vous est demandé d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à déposer un dossier de demande de permis de construire en vue de la construction de terrains de tennis couverts et découverts, et d'un club house.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Vu le code de la construction et de l'habitat, notamment les articles L134-1, L134-5, L271-4 et L271-6,

Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 16 avril 2014,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à déposer un dossier de demande de permis de construire en vue de la construction de terrains de tennis couverts et découverts, et d'un club house.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 29 AVR. 2014

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le 22/05/2014

et publication ou notification le 29/04/2014

CREIL, le 22/05/2014

LE MAIRE

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISE-PICARDIE